

# OLMETA DI CAPICORSU



2023

*U Merre è a so squadra vi preganu i so auguri  
per quest'annu novu*

## *Le Mot du Maire*

L'année 2022 vient de s'achever avec ses temps forts et ses moments d'incertitudes, marquée à nouveau par les contraintes de toutes sortes, auxquelles chacun a dû faire face au quotidien tant au niveau professionnel que familial et récréatif...

2022 a encore été une année très dure et de nombreuses familles ont été très cruellement touchées par la disparition d'un être cher. Toute la communauté est profondément attristée, car chacun, d'une façon ou d'une autre, a participé à la vie communale.

L'environnement est l'affaire de tous, chacun doit être sensibilisé, responsable et doit veiller à la tranquillité de son voisinage.

Le dépôt des encombrants à tous instants, est une preuve d'incivisme et de manque de respect.

La collecte est programmée **le 1<sup>er</sup> mercredi du mois** et déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire d'un montant de 135 euros.

Il serait temps de se ressaisir pour ne pas arriver à ces extrêmes !

Les dépôts ne sont autorisés que 48 h avant, soit à partir du lundi.

Et pour rappel : le ramassage des monstres, ce n'est pas un vide grenier ! on ne doit pas jeter n'importe quoi en vrac...

Aujourd'hui, on ne parle que de crise sanitaire, économique, sociale, politique. Cela génère inquiétude et angoisse.

Alors parler d'espérance ne va pas de soi !

Mais plus que jamais nous avons besoin de faire front, pour imaginer demain et découvrir ensemble le goût de l'avenir.

Pour vous et vos proches, je forme le vœu que 2023 vous apporte des moments de bonheur partagés et que l'année soit pétillante de vie et de réussites.

Bonne et heureuse année 2023 !

*Mireille*

### **Numéros utiles :**

<b>Mairie – olmeta.capocorso@wanadoo.fr</b>	<b>04 95 37 84 04 – 06 22 33 19 01</b>
<b>www.olmetadicapocorso.corsica</b>	
<b>Gendarmerie</b>	<b>17 ou 04 95 37 00 17</b>
<b>Pompiers</b>	<b>18 ou 112</b>
<b>SAMU</b>	<b>15</b>
<b>EDF Dépannage</b>	<b>09 72 67 50 20</b>
<b>Médecin de garde</b>	<b>116 117</b>
<b>Routes</b>	<b>0800 00 40 20</b>

## RENCONTRE AVEC LE SENATEUR DE HAUTE-CORSE



Paolu Santu PARIGI, Sénateur de Haute-Corse, s'est promis de visiter toutes les communes de sa circonscription.

Le 10 octobre 2022 c'était au tour d'Olméta de le recevoir, avec ses collaboratrices. Nous avons pu discuter en toute simplicité à la mairie, puis nous lui avons fait visiter les appartements au Hameau de Piazza.

Homme de terrain, élu depuis 26 ans, dont 20 ans Maire de Santa Lucia di Mercurio, le Sénateur Parigi est à l'écoute des élus et connaît les problèmes des petits villages.



### RAPPEL

### RESULTATS DES ELECTIONS 2022

**PRESIDENTIELLES** : Résultats de la commune au 2<sup>d</sup> tour

Inscrits : 153 – Abstentions : 60 – Votants : 93 – Blancs : 6 – Nuls : 1 – Exprimés : 86

**Mme Marine LE PEN** 55 v - 63,95 %

**M. Emmanuel MACRON** 31 v - 36,05 %

**LEGISLATIVES** : Résultats de la commune au 2<sup>d</sup> tour

Inscrits : 149 – Abstentions : 92 – Votants : 57 – Blancs : 5 – Nuls : 1 – Exprimés : 51

**M. Michel CASTELLANI** REG 33 v - 22,15 %

**M. Julien MORGANTI** DVC 18 v - 12,08 %



## PLU

Le projet de PLU a été arrêté par délibération n°2021-34 le 24.09.2021.

Les Personnes Publiques Associées ont émis un avis et l'enquête publique s'est déroulée du 07 novembre au 09 décembre 2022.

Ce qui a donné lieu à une mise au point suite à la campagne de désinformation et la pétition qui a circulé dans le village :

Pour faire cesser toutes polémiques au sujet du chemin pédestre proposé en zone réservée, je voudrais apporter les précisions suivantes, qui auraient pu être données en mairie si quelqu'un avait pris la peine de se renseigner :

Un emplacement réservé est un outil mobilisable par les PLU pour permettre l'acquisition de foncier en attendant d'en geler l'emprise foncière concernée pour pouvoir, à terme, y réaliser un projet précis.

Or, dans le cas présent, il n'y a pas eu d'études de faisabilité, pas de demande de subvention, donc pas de réel projet.

De surcroît, ce chemin est régulièrement entretenu par l'employé communal et constitue la boucle de 2 kms environ qui entoure le village. (voir bulletin municipal de janvier 2022)

Il est à noter que personne n'avait émis de remarque lors des réunions publiques qui avaient précédé la validation du PLU et que d'aucuns ont utilisé cette potentialité comme argument positif pour obtenir un permis de construire.

Néanmoins, à l'issue de l'enquête publique, l'abandon de cette alternative ne modifiant en rien la teneur de notre PLU, nous demanderons la suppression de cet emplacement réservé lors de l'ultime réunion avec les services de l'Etat.



Toutes les contributions inscrites sur le registre d'enquête seront étudiées et une réponse sera apportée à chacun.

M. Laurent Francis, commissaire enquêteur, doit rendre son rapport pour la fin janvier et le PLU sera définitivement adopté.

Les bureaux d'études BL Etudes et Conseil et INGECORSE ont été chargé de l'élaboration de ce Plan Local d'Urbanisme et de toute la partie administrative.

Même si l'adoption du PLU ne va pas révolutionner la vie Olmetaise, la configuration du terrain et la réglementation en vigueur ne le permettant pas, c'est un document nécessaire.

## **BREVES**



La croix cassée et rouillée, placée il y a longtemps au-dessus de la porte de l'église, a été récupérée par l'entreprise Dimenza lors de l'installation du paratonnerre.

Restaurée par Christophe, elle sera réinstallée lors des travaux d'éclairage de la façade de l'église.



Lors d'une tempête de vent le 27 septembre dernier, un câble haute-tension s'est détaché du poteau. Grâce à l'intervention rapide et périlleuse des techniciens d'EDF, la coupure de courant a été de courte durée.



### **INSEE : Recensement de la population**

Population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : **132**

Depuis janvier 2004 le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les cinq ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année.

Le report de l'enquête annuelle de 2021 acté par l'article 17 de la loi n°2021-689 relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire modifie temporairement ce principe : à partir de cette date, l'enquête de recensement des communes de moins de 10 000 habitants est décalée d'un an, ce qui conduit à un écart inter censitaire de six ans.

Pour notre commune le recensement sera effectué en janvier 2025





# Contrat de relance et de Transition écologique

Le Cap Corse a été la première collectivité de Haute-Corse à signer son CRTE (contrat de relance et de transition écologique) avec l'Etat le vendredi 28 janvier 2022.

La communauté de communes du Cap Corse est composée de 18 communes recensant un total de 6917 habitants (INSEE 2020) dont les 2/3 sont concentrés au sein de quatre communes (Brando, Sisco, Pietracorbara et Luri).

Le CRTE a vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'Etat et les collectivités. C'est plusieurs millions d'euros d'investissement étalés sur six ans pour accélérer les projets des communes.



Le préfet de Haute-Corse François Ravier et le président de [la communauté de communes du Cap Corse](#), Patrick Sanguinetti, ont signé le CRTE en présence des maires des 18 communes. Si aucun montant n'est encore fixé pour les différents dispositifs, certains projets ont déjà été identifiés et les dossiers ont été montés avec l'aide en ingénierie apportée par

la première phase du CRTE. Par exemple : construction de locaux techniques pour les poubelles, modernisation du port de Macinaghju, réduction des zones blanches téléphoniques, création de sentiers de randonnée, ouverture d'une maison de santé, consolidation des services publics, rénovation de l'habitat et des bâtiments publics, développement de l'offre publique de transport, amélioration de la gestion des déchets et du tri, modernisation du parc éolien. Plusieurs projets sont encore en phase de construction.



**<https://sulidarita.numerique.corsica>**  
per infurmavi, per guidavi è per accumpagnavi

Donna incinta - Anzianu -  
Parentu d'un zitellucciu -  
Impiegu - Ghjovanu - Redditu  
di sulidarità - Salute - Alloghju  
- Svantaghju - Accessu a i  
diritti

*Femme enceinte - Personne  
âgée - Parent d'un jeune  
enfant - Emploi - Jeune - RSA  
- Santé - Logement - Handicap  
- Accès aux droits*

La Collectivité de Corse s'est inscrite dans une démarche inédite à travers la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre la précarité et la pauvreté en identifiant le non-recours aux droits comme un facteur aggravant.

Ainsi, engagée avec les acteurs sociaux insulaires dans une réflexion et une offre de coordination, la Collectivité de Corse souhaite identifier les leviers et construire les outils nécessaires aux acteurs afin de mieux travailler ensemble, rendre l'offre sociale plus lisible, et enfin mieux coordonner les actions dans le cadre d'un fonctionnement en réseau.

Cette démarche entend favoriser l'accès aux droits des usagers en permettant à chacun de connaître les aides et dispositifs sociaux auxquels il pourrait prétendre et se repérer sur le territoire pour trouver le bon interlocuteur.

Ce [purtone Sulidarità](#) est le fruit du travail collaboratif intervenu entre tous les partenaires sociaux associés au projet depuis sa mise en route pour **répondre collectivement aux enjeux de la précarité en Corse.**

Dans un contexte de mise en œuvre d'objectifs concrets et d'outils stratégiques, l'élaboration d'un portail des ressources sociales sur l'ensemble du territoire a été identifiée comme une action prioritaire.

Ce [portail d'information](#) est destiné au grand public comme aux professionnels de manière à informer gratuitement, complètement et précisément sur l'offre sociale en Corse.

La mise en œuvre de ce projet de portail internet se situe dans le cadre d'une stratégie visant à informer les publics sur les aides et les procédures qui s'y rattachent ainsi que les dispositifs mobilisables.

Il s'agit également d'accompagner les usagers et de rediriger le public vers le point d'accueil, le service, la structure, l'association ou l'organisme le plus adapté à ses besoins.

## BON A SAVOIR...

Les docteurs Jean-Maurice Galli, Alexandre Mattei et Charles Solinas, tous trois médecins généralistes, ont créé la **première structure de soins pluriprofessionnels, coordonnés de la région bastiaise.**



**Plus de 20 professionnels de santé** sont fédérés autour d'un **projet de santé**, dans le but d'apporter une prise en charge de qualité optimale au patient. **La Maison de Santé de Bastia Erbajolu** rassemble 4 médecins généralistes, 1 allergologue, 1 orthoptiste, 1 pédiatre, 2 sage-femmes, 3 kinésithérapeutes, 4 infirmiers, 1 pédicure-podologue, 2 ostéopathes et 3 psychologues.

Les médecins de la structure, en qualité de Maîtres de stage des universités, sont également investis dans la formation et **l'accueil en stage des internes de médecine générale.**

ADRESSE : A côté de la clinique vétérinaire Cyrnevet  
**755 Chemin d'Agliani - 20600 Bastia**  
**de 8h à 22h tous les jours, y compris les week-ends et jours fériés.**

Le secrétariat est ouvert tous les jours de 8h00 à 20h.

Pour plus de renseignements : 04 95 32 12 52 ou [polygone.medical@orange.fr](mailto:polygone.medical@orange.fr)

**Votre médecin n'est pas joignable ?**

APPELEZ LE

NUMERO GRATUIT JOIGNABLE EN CORSE

VOTRE NUMERO DE MEDECINE DE GARDE

En cas d'urgence composez le 15

ou le 114 pour les personnes sourdes et malentendantes

ars  
#MaisonSantéBastia  
Corse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Ministère de la Santé

En cas d'urgence, adressez-vous en priorité aux services adaptés :

Service d'aide médicale urgente  
**SAMU 15**  
Centre des pompiers **18**  
Centre de secours européens **112**  
Centre anti-poison  
Marseille **04 91 75 25 25**

\*\*\*\*\*

Negro, la nuit

\*\*\*\*\*





## **ARMES.**

Le système d'information sur les armes (SIA), qui remplace l'application vieillissante AGRIPPA et recense aujourd'hui les possesseurs d'armes, a été déployé progressivement chez les armuriers principalement.

Depuis février, les préfetures et près de 5 millions de détenteurs d'armes y ont également accès.

Le SIA permet la traçabilité en temps réel des armes et de leurs éléments des catégories A, B et C.

Le SIA fiabilise ainsi les données relatives aux détenteurs d'armes. Il facilite également la récurrence des contrôles des détenteurs. Ils font en effet l'objet de vérifications périodiques avec le casier judiciaire et certains fichiers du ministère de l'Intérieur, afin de s'assurer de la capacité à acquérir et détenir des armes.

Le SIA est par ailleurs un outil puissant de lutte contre la fraude documentaire. Les autorisations sont complètement dématérialisées et le SIA est interconnecté avec les systèmes d'information des fédérations (chasse, tir, ball-trap, ski/biathlon).

Le système repose en effet sur la mise en réseau des différents acteurs du monde des armes : 5 millions d'utilisateurs-détenteurs d'armes, 2 500 professionnels (fabricants, importateurs, armuriers, etc.), 400 agents de préfecture, 4 fédérations (chasse, tir, ball-trap, ski/biathlon) et les services de police et de gendarmerie.

Un « espace détenteurs » permet à ces derniers de réaliser de nombreuses démarches après avoir créé leur compte personnel, obligatoire avant le 1er juillet 2023 pour conserver son droit à détenir ses armes.

<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/>

## **REGLEMENTATION**

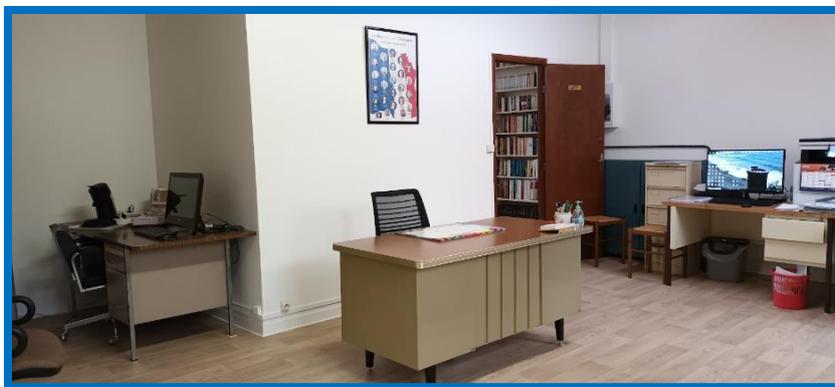
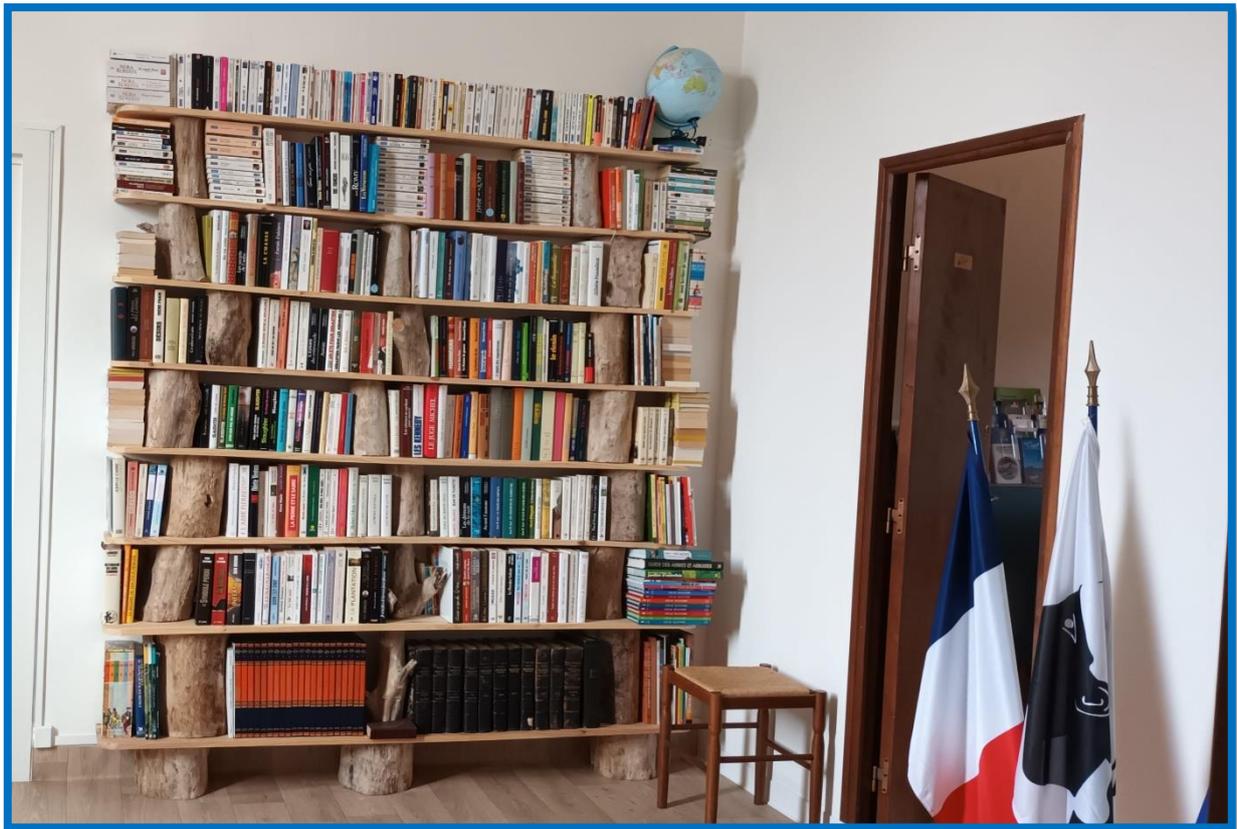
- **Article 5 de l'arrêté préfectoral d'ouverture et de fermeture de la chasse du 26/07/22.**
- **Schéma départemental de gestion cynégétique en vigueur.**



- la chasse à moins de 150 mètres des habitations est interdite
- le tir est interdit en direction de l'ensemble des voies ouvertes à la circulation, habitations, tous les lieux publics en général ainsi que les lignes électriques et téléphoniques.
- la chasse est interdite sur les voies du domaine public routier de l'Etat, de la Collectivité de Corse, des communes et de leurs regroupements, et ouvertes à la circulation publique des véhicules terrestres à moteur.

**Federazione di Caccia di u Cismonte**

## TRAVAUX DIVERS



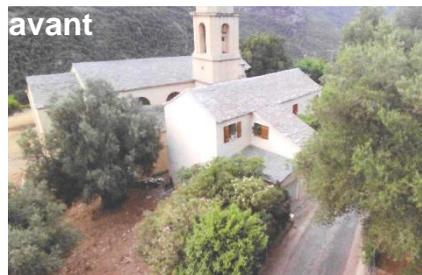
Le bureau et l'entrée de la mairie ont été rénovés et réaménagés par Laurence, Domino et Christophe.



Grâce aux dons de livres de plusieurs familles, nous avons pu aménager une petite bibliothèque. Les divers ouvrages sont à la disposition de toutes les personnes intéressées.



## **TRAVAUX REALISES**



### **CREATION D'UNE TERRASSE sur le garage de l'ancien presbytère**



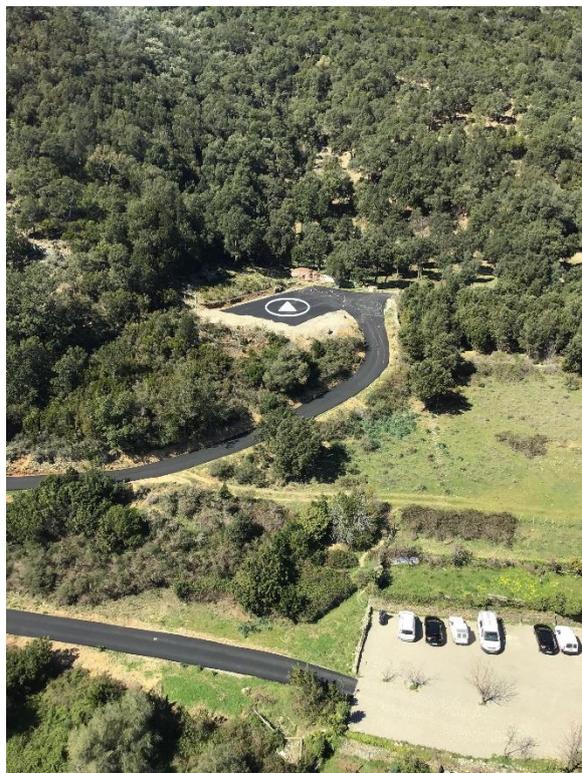
Coût du projet : 19 265 € ht

Participation de la Collectivité de Corse

pour 80 % du montant - dotation quinquennale –

soit 15 412 € = 3 853 € commune

## **REVETEMENT DE LA PISTE DU RESERVOIR, HELISURFACE ET PARKING DU POGGIO**



Coût de l'opération : 184 361 € ht financée par l'Etat (DETR) 50% et la Collectivité de Corse sur les fonds d'aide aux territoires 40% La piste hélicoptère a été "inaugurée", heureusement pas pour une évacuation sanitaire, mais pour les hélitreuillages de matériel aux captages.

## REHABILITATION DU RESEAU AEP



Depuis quelques mois les entreprises Terraco et Belarouchi Terrassement modernisent l'ensemble du réseau d'eau potable, supervisées par le maître d'œuvre, Bureau d'Etudes Insulaire à Biguglia,

Les conditions de travail en zone amiantifère sont très éprouvantes, comme en témoigne les tenues des ouvriers.

La mission SPS est assurée par Marielle Vezillier pour Bureau Veritas.



Le rôle du **CSPS** (Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé) est de

- coordonner et planifier les interventions simultanées ou successives afin de prévenir les risques liés à la co-activité ;
- mettre en commun les moyens de prévention ;
- intégrer dans la conception des ouvrages les dispositions destinées à faciliter et à sécuriser les interventions futures.



*La canalisation existante très fuyarde génère une faible pression en entrée des habitations. Avec les nouvelles conduites l'augmentation de pression de service réglementaire peut engendrer des défaillances au niveau des cumulus, en particulier si ceux-ci sont anciens.*

*Un réducteur de pression fonctionnel doit être présent après le compteur, dans le coffret ou à l'intérieur du logement. Si ce n'est pas le cas le prévoir avant l'été.*

*La pression de service restant conforme à la réglementation en vigueur, la commune ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement des installations.*





**Signal Conso**

**Un nouveau service public au bénéfice des consommateurs !**

Problème lors d'achats en ligne ?  
Produit qui ne fonctionne pas ?  
Rongeur dans un restaurant ?  
Victime d'une arnaque ?  
Problème de livraison ?  
...

[signal.conso.gouv.fr](https://signal.conso.gouv.fr)

QR code and "SIGNALER !" button

DG CCRF logo



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **PLATEFORME DE SIGNALEMENTS AUTOMATISES**

<https://signal.conso.gouv.fr/>

Ce service – (gratuit pour les utilisateurs) - lancé par la DGCCRF - *Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes* - vise à moderniser les relations entre les consommateurs et les professionnels.

La plateforme permet en effet aux consommateurs de signaler aux professionnels un problème quelconque, afin d'envisager un règlement simplifié des "petits litiges/problèmes de consommation" de la vie courante.

### **TELEASSISTANCE**



Ce service permet aux personnes âgées qui vivent seules chez elles, de se sentir plus en sécurité, et favorise leur maintien à domicile tout en rassurant leur proche.

En cas de chute ou si vous avez besoin d'aide, et que vous êtes seul chez vous, vous pouvez contacter les opérateurs de la téléassistance, simplement en appuyant sur le bouton d'alarme de votre médaillon ou de votre bracelet. **Ce dispositif est à porter en permanence et permet une surveillance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7** à votre domicile, il se compose d'un boîtier fixe et d'un bracelet ou d'un médaillon à porter autour du cou.

Avec l'âge la perte d'autonomie augmente les risques de chute, un malaise peut également survenir subitement, c'est pour cela que la téléalarme permet d'alerter d'une manière très simple et rapide la centrale qui va immédiatement contacter les personnes désignées dans le contrat, pour qu'elles puissent lui porter assistance.

**La centrale d'écoute est située en Corse** et nos professionnels sont corsophones.

## INFOS PRATIQUES

### **Attestation d'héritier**

La loi n° 2015-177 du 16 février 2015 qui a complété l'article L. 312-1-4 du Code monétaire et financier permet à tout successible en ligne directe de justifier dorénavant de sa qualité d'héritier de manière simplifiée **dans les successions d'un montant limité à 5 000 €**. Cette procédure lui évite ainsi l'obtention d'un acte de notoriété (délivré par le notaire) ou d'un certificat d'hérédité (auparavant établi à la mairie).

**Pour cela, l'héritier demandeur devra fournir un certain nombre de documents :**

- une attestation signée de l'ensemble des héritiers ;
- son extrait d'acte de naissance ;
- un extrait d'acte de naissance du défunt et une copie intégrale de son acte de décès ;
- si nécessaire, un extrait d'acte de mariage du défunt ;
- les extraits d'actes de naissance de chaque ayant droit désigné dans l'attestation ;
- un certificat d'absence d'inscription de dispositions de dernières volontés obtenu auprès de l'Association pour le développement du service notarial (ADSN) ou auprès du fichier central des dispositions de dernières volontés (FCDDV).

**L'attestation doit contenir les informations suivantes :**

- qu'il n'existe pas de testament, ni d'autres héritiers du défunt ;
- qu'il n'existe pas de contrat de mariage ;
- que les héritiers autorisent le porteur du document à percevoir pour leur compte les sommes figurant sur les comptes du défunt ou à clôturer ces derniers ;
- qu'il n'y a ni procès, ni contestation en cours concernant la qualité d'héritier ou la composition de la succession ;
- que la succession ne comporte aucun bien immobilier.

**Pour plus d'informations :** [service-public.fr](http://service-public.fr)

## **RAPPEL : ENTRETIEN DE LA RIVIERE**

**-- Afin d'éviter les catastrophes comme celle de 2016 --**



**Le propriétaire est responsable de l'entretien régulier du cours d'eau, pour la moitié du lit qui lui appartient.**

Cet entretien, s'il est fait régulièrement, suffit dans la plupart des cas, à assurer le libre écoulement des eaux sans perturber le milieu naturel.

Ce rétablissement d'un bon fonctionnement hydraulique du cours d'eau peut éviter d'avoir à entreprendre des travaux de plus grande ampleur.

**COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU CAP CORSE**



**CULLETTIVITÀ DI CORSICA  
COLLECTIVITÉ DE CORSE**

**URBANIS**

**Agence  
nationale  
de l'habitat**  
Anah

**La Communauté des Communes du Cap Corse** en partenariat avec l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (**Anah**) et la **Collectivité de Corse**, lance une opération programmée d'amélioration de l'habitat, renouvellement urbain (**OPAH-RU**) sur toute la microrégion pour une durée de cinq ans.

Les trois institutions ont constitué une enveloppe de près de 4 millions d'euros pour financer les aides aux travaux sur les cinq années. Des crédits sont également prévus pour financer l'ingénierie nécessaire au bon déroulement du dispositif.

Cette action lancée en 2017 sous la mandature de Pierre Chaubon, a été présentée le 09 décembre à Brando par Patrick Sanguinetti, président de la CCCC.

Le projet prévoit de traiter 100 logements et doit permettre de lutter contre la précarité énergétique en améliorant la performance calorifique des logements et en réduisant les charges, adapter le logement à la perte d'autonomie ou au handicap pour favoriser le maintien à domicile de la population locale, remettre sur le marché des logements vacants dégradés.

Réhabilitation de salle de bain, réfection de toiture, pose de fenêtres...

Un large panel de travaux ouverts au financement, sous réserve de correspondre à une certaine grille salariale. À titre d'exemple, pour une personne seule, le revenu fiscal de référence est de 19 500 euros. Dès lors, les subventions pourront s'élever jusqu'à 20 000 euros dans le cadre d'une adaptation de logement, 30 000 euros pour de la rénovation énergétique, et 50 000 euros pour des travaux dits "lourds".

Ce programme qui participe à la politique de revitalisation du territoire en lien avec ses communes membres, est aussi un accélérateur pour les artisans labellisés du Cap Corse.

Un diagnostic de l'habitat a été élaboré via une étude pré opérationnelle et a permis d'identifier des enjeux spécifiques au territoire et définir les stratégies d'intervention déclinées par l'OPAH-RU. Les dossiers sont suivis par Véronique Luciani, cheffe de projet OPAH/PVD pour la CCCC.

Pour aider les propriétaires dans leur projet de travaux, une équipe d'experts qualifiés de la société Urbanis a été mandatée par la communauté des communes.

Christophe Foucras, chef de projet pour l'OPAH et Alexis Carrere, chargé de mission pour l'OPAH visitent les logements et peuvent réaliser gratuitement le montage administratif. Le but est de définir un plan de travaux le plus qualitatif et le moins coûteux possible en fonction de la capacité financière des propriétaires, sans lien avec les entreprises.

Pour les habitants du Cap Corse intéressés par ce plan d'action, un numéro de téléphone y est dédié : [06 60 12 62 07](tel:0660126207), ainsi qu'une adresse mail : [opah-ru-capcorse@urbanis.fr](mailto:opah-ru-capcorse@urbanis.fr)

Les premiers dossiers vont être traités début 2023.

## **LOCATIONS SAISONNIERES**

Les communes du Cap Corse se sont engagées dans le déploiement du changement d'usage des locaux d'habitation.

Ces procédures seront effectives dès le 15 janvier 2023 sur le territoire de 7 communes : BRANDO ; CANARI ; LURI ; MORSIGLIA ; OLMETA DI CAPOCORSO ; PINO et SISCO, et ERSA au 1er février 2023.

Les autres communes du territoire vont s'insérer dans le dispositif au cours de l'année 2023.

La mise en place d'un régime d'autorisation préalable applicable dans les communes du Cap Corse où la transformation de logements de longue durée en meublés de tourisme est particulièrement présente, se justifie par une raison impérieuse d'intérêt général tenant à la lutte contre la pénurie de logements de longue durée.

Si vous êtes un particulier et que vous louez votre bien sur des périodes courtes, vous êtes concerné par ce dispositif et il vous appartient de vous rapprocher de votre mairie afin d'obtenir votre numéro d'enregistrement.



L'[outil DéclaLoc](#) permet à toute commune d'adapter un téléservice performant de gestion des déclarations préalables : (cerfa ou numéro d'enregistrement) et d'instruction assistée des demandes de changement d'usage.

En début d'année vous serez informé de toutes les modalités d'utilisation pour accomplir toutes les formalités.

**Attention : Le non-respect de ces obligations est passible de sanctions pécuniaires et pénales.**

Pè i nostri figlioli, cambiemu a nostra manera di pensà ! »

### **ECLAIRAGE PUBLIC**



Le SIEEP HC a réalisé une étude du réseau d'éclairage public de notre commune, laquelle a été approuvée par l'AUE - Agence d'aménagement durable, d'Urbanisme et d'énergie de la Corse.

En adhérant au service de gestion de l'éclairage public, le SIEEP HC financera et exécutera les travaux, d'un montant de 59 600 € HT, pour la rénovation de 58 lampes et la réforme de l'armoire de commandes.

Cela engendrera des économies substantielles de 75 % sur la consommation et d'environ 2 500 € par an sur la facturation.

Les luminaires de styles sont privilégiés et disposeront de driver programmables afin de permettre un abaissement de puissance aux horaires souhaités, tout en maintenant les horaires d'éclairage actuels.

Les 3 derniers points lumineux installés cette année, comme sur cette photo au hameau de Celle, sont des LED

### **RENOVATION DE LA COUR DE LA SALLE DES FETES**

Le carrelage a été fortement dégradé suite aux travaux d'étanchéité et les poteaux en bois qui soutiennent la toiture du préau doivent être remplacés.

Montant de l'opération : 24878 € HT subventionnée à 80% par la Collectivité de Corse – Dotation quinquennale



### **PARKING DU HAMEAU DE PIAZZE**

Suite au contrôle effectué par le bureau d'études mandaté à cet effet, un arrêté d'interdiction de stationner a été pris afin de sécuriser les lieux.

Une première étude a établi une estimation à 110 000 € pour les prestations intellectuelles et les travaux en zone amiantifère.

*Projet en attente pour cause d'occupation du parking par la base de vie de Terraco :*

### **MUR DE SOUTÈNEMENT DU PARKING**

Réfection du mur de soutènement en pierres du parking de l'église afin de pouvoir y intégrer les conteneurs de tri et d'ordures ménagères à l'entrée du village.

Montant de l'opération : 28 080 € HT

Financée à 80 % par la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale



## ECLAIRAGE DES FAÇADES DE L'ÉGLISE SAINT-CESAIRE ET DU MONUMENT AUX MORTS



Exemple d'éclairage de la façade par le sol, proposé par la Société DIMELEC.

Le monument aux morts sera éclairé de la même façon.



## MISE EN SECURITE PARKING DU POGGIO



Suite à la création du parking du hameau de Poggio, en décembre 2021, il convient de sécuriser le côté Sud qui surplombe un passage piéton, par la construction d'un chaînage en béton et la pose d'un garde-corps



Montant global de ces 2 opérations : 17 500 €.

Financement 80 % Collectivité de Corse (Dotation quinquennale),

## REFECTION TOTALE DE L'APPARTEMENT E 480 (au dessus de la mairie)



Electricité, plomberie, isolation, carrelages, peintures et pose d'éléments de cuisine, pour un montant total de 50 000 € financé à 80 % par le service Aides Logement Habitat de la Collectivité de Corse - logement social à loyer plafonné.

## Reconstitution de a "Grotta Scritta"

le seul site de peintures rupestres référencé en Corse qui atteste de la présence humaine dans la vallée d'Olméa dès la fin du Néolithique.



La "Grotta Scritta" a été révélée par l'étude menée en 1958 par les archéologues Roger Grosjean et Geneviève Moracchini-Mazel.

Un travail considérable est en cours pour préserver le site inscrit au titre des monuments historiques depuis 2014. Un suivi sanitaire est réalisé tous les deux ans afin de surveiller la progression des lichens crustacés. Même si c'est une menace, les scientifiques de la conservation n'ont constaté aucune avancée significative sur les figurations au cours des dernières années.

Actuellement, un panneau informe les visiteurs mais un architecte du patrimoine devrait être mandaté pour installer une protection harmonieuse.

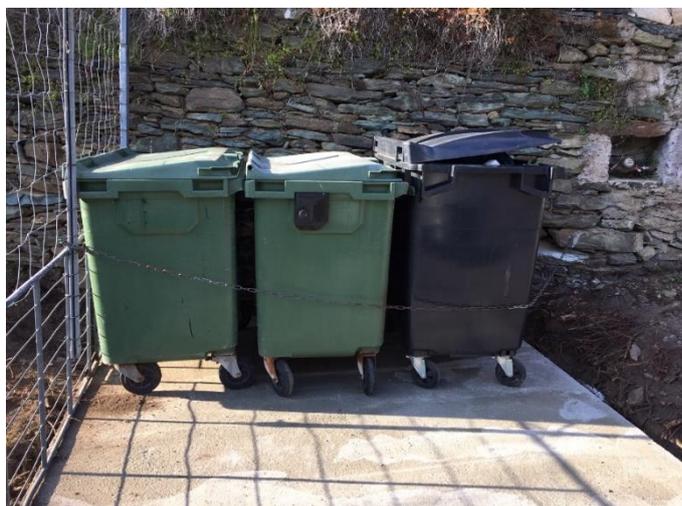
Fruit de la volonté de la municipalité avec la collaboration de la Collectivité de Corse (CdC), notamment Marie-Laurence Marchetti cheffe du service archéologie, le projet parallèle de conservation de l'existant mais aussi de reconstitution dans une salle du village, est toujours d'actualité dans un bâtiment maintenant achevé.

La scénographie d'interprétation au sein de ce petit espace, se fera en partenariat avec le laboratoire d'archéologie de l'université de Corse, Antonia Colonna et Angélique Nonza-Micaelli, maîtres de conférences, qui réaliseront le contenu scientifique exposé dans ce lieu. La Grotta Scritta sera restituée en fac-similé et en réalité virtuelle afin d'exploiter la modélisation 3D réalisée en 2014 à des fins de conservation."

Les travaux de recherches conduits sur ce site seront présentés dans une salle équipée en informatique et documents divers.

Autant de travaux qui vont permettre d'exposer ces dessins et leur histoire aux yeux du grand public.

## ORDURES MENAGERES



Pour faciliter le travail des agents de collecte des ordures ménagères de la Communauté des Communes du Cap Corse, Madame Nicole LEANDRI nous a permis d'aménager un emplacement sur sa parcelle.

Les 3 conteneurs du hameau de Poggio ont pu ainsi être regroupés sur une dalle au ras de la route.

Un grand merci pour eux !



Tél : 04.95.58.15.32  
4, Rue de l'Annonciade  
20200 BASTIA  
@ : [adil2b@orange.fr](mailto:adil2b@orange.fr)  
Site : [www.adil2b.org](http://www.adil2b.org)

### **L'Agence D'Information sur le Logement de Corse, antenne de Bastia**

*L'ADIL est agréée par le Ministère en charge du logement. Le rôle des ADIL est reconnu par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains, dite loi SRU) du 13 décembre 2000. La vocation de l'ADIL est d'offrir gratuitement au public un conseil personnalisé juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives à l'habitat.*

# ETAT CIVIL 2022

## NAISSANCES

*Hors village :*



L'année dernière il a été omis involontairement la naissance de **Chiara VECCHIOLI**, le **17 août 2021** fille de Julien et Charifa VECCHIOLI, petite-fille de Jean-Michel et Anne VECCHIOLI et Natacha BALDUZZI, arrière-petite-fille de Yvonne VECCHIOLI

- 09 mars : **Charlie PIAZZA**, fille de Jean-Bernard PIAZZA et Marine HERMIER, petite-fille de Dominique PIAZZA et Denise, petite sœur de Romy et Léoni

- 20 avril : **Ghjiseppu IOZIA-VECCHIOLI – GIACOBBI**, fils de Sébastien et Alexia IOZIA-VECCHIOLI, petit-fils de Maguy VECCHIOLI, petit frère d'Anghjula-Maria

- 08 août : **Jules MORIN-IOZIA**, fils de Jean-Luc MORIN et Aurélie IOZIA-VECCHIOLI, petit-fils de Maguy VECCHIOLI, petit-frère de Chloé

- 20 novembre : **Lucia DRAGONI-ABBATI**, fille de Pascal DRAGONI et Amélie ABBATI, petite-fille de Alain et Danielle DRAGONI, arrière-petite-fille de Yvonne VECCHIOLI



## MARIAGES



*Au village :*

22 juillet 2022 **MEI Christopher – CANOSI Sophie** - à Saint-Florent et cérémonie religieuse à Olmeta le 23 juillet

*Hors village :*

19 février 2022 **WILD Rob – DERANGERE Gaëlle** en Angleterre

## DECES

Hors village :



**PIAZZA-INGLES Angèle**, dans sa 102<sup>ème</sup> année, le 07 juillet à Marseille

○ **PIAZZA Odette** le 18 août à Marseille – Inhumée le 23.08.2022 à Bastia

**DRAGONI Gaston** le 29 août à Savignies (Oise)

Au village :



- **PIAZZA Jean-Baptiste** le 29 janvier
- **BONCOMPAGNI David** le 05 février
- **DRAGONI Noël** le 04 mars
- **JEAN Robert** le 25 mai
- **ANDREANI Jean-Pierre** le 23 septembre
- **VECCHIOLI Théodore** le 28 septembre

Nos parents et amis, disparus cette année, ont tous un lien avec les municipalités successives.

Membres du Conseil Municipal :

Jeannot PIAZZA de 1995 à 2014, Noël DRAGONI de 1983 à 1989, Jeannot ANDREANI de 1989 à 1993, Théo VECCHIOLI de 2001 à 2014.

Jeannot PIAZZA père de Dominique, 2<sup>ème</sup> adjoint, David BONCOMPAGNI, père d'Emma, et Robert JEAN, père de Florence, conseillères municipales depuis 2020.

**RAPPEL** : Ce tableau est réalisé avec les éléments envoyés par les mairies ayant établi les actes ou fournis par les familles concernées.

Si vous souhaitez faire paraître des informations dans ce bulletin, veuillez contacter la Mairie au **04.95.37.84.04** ou [olmeta.capocorso@wanadoo.fr](mailto:olmeta.capocorso@wanadoo.fr)



Marie-Françoise PIAZZA a fêté ses 100 ans le 04 mai 2022.

La vie est parfois cruelle et n'a pas été tendre avec Françoise qui a malgré tout traversé le siècle vaillamment.

Vieillir, ce n'est ni renoncer, ni résister mais accepter de vivre toutes les étapes en conscience.

*"Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible"* Antoine de Saint-Exupéry





*Alors on danse...*

**Hier**

